

OPAH RÉGIONALE

la Région s'engage pour les jeunes

La politique régionale en matière de logement se fonde sur des principes de cohésion sociale et de solidarité territoriale. Pour mieux répondre à ces deux objectifs, la Région s'est dotée d'un nouveau dispositif : l'OPAH* régionale.

Présenté, lors de l'Assemblée plénière du 23 juillet 1999, par Dominique Chambon, *vice-président du Conseil Régional Rhône-Alpes délégué aux politiques territoriales et aux solidarités*, ce dispositif a été adopté en suscitant un large consensus politique.

Adapter la politique régionale aux attentes et aux besoins des rhônalpins et notamment aux publics fragilisés (*jeunes et personnes défavorisées*), est un enjeu essentiel afin de lutter contre l'exclusion et les inégalités.

La Région, en partenariat avec l'ANAH -*Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat*- s'engage, dans le cadre de l'OPAH régionale, à soutenir financièrement les propriétaires bailleurs privés, afin de créer de nouvelles capacités d'hébergement pour les jeunes. Cette action commune permet au propriétaire de bénéficier d'un financement à hauteur de 50 % : en effet, dans le cas d'une collaboration avec une collectivité territoriale, l'ANAH dispose

d'aides majorées de 40 % (*au lieu de 35 %*), tandis que la Région intervient pour 10 % du montant total.

Créée à l'initiative du Conseil Régional et mise en place dans le cadre d'une convention d'une durée de trois ans conclue avec l'ANAH, cette "OPAH régionale" constitue une initiative novatrice.

La Région Rhône-Alpes, seule région française à mettre en œuvre ce dispositif, a pour objectif le financement de 300 logements, avec un apport de 10 %, soit 5 MF.

*OPAH : *Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat*

